

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-278

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Assurance du parc automobile de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2024-086 en date du 16 décembre 2024 élargissant la délégation d'attributions au Président à la passation de tous les marchés d'assurance ;

CONSIDERANT le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, en raison de l'absence d'offre déposée à l'issue de la procédure initialement lancée par voie d'appel d'offres pour l'assurance du parc automobile de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT l'offre présentée par le groupement DIOT MEDITERRANEE (13008 Marseille – mandataire) / PROTECTOR FORSIKRING AS ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait à l'assurance du parc automobile de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse au groupement DIOT MEDITERRANEE (13008 Marseille – mandataire) / PROTECTOR FORSIKRING AS (0250 Oslo - Norvège) pour un montant de 94 102 € HT (décomposée, pour l'offre de base en une prime annuelle de 79 183 € HT et des honoraires de 13 000 € HT ainsi qu'une prime annuelle pour la garantie complémentaire optionnelle de 1 919 € HT).

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 décembre 2024.

Le Président,

Jean-François DEBAT

Maire de Bourg-en-Bresse

Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes

Le Président